



## Être représentant au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Identifier et comprendre le rôle du conseil de la vie sociale dans un établissement
- Identifier et comprendre les missions et les obligations des acteurs siégeant au conseil de la vie sociale
- Comprendre les modalités de désignation des membres du CVS
- Savoir exprimer et argumenter ses besoins dans le cadre du CVS
- Rendre compte de son activité au sein du CVS auprès des usagers
- Utiliser les outils de communication en lien avec cette instance (ordre du jour, compte-rendu...)

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis

### CONTENUS

- Fonctionnement du CVS : composition, thématiques pouvant y être abordées, règles de fonctionnement...
- Esprit du CVS : loi, processus démocratique, enjeux des instances de participation pour les usagers
- Rôle des élus : rôle des différentes catégories d'élus, différence entre titulaire et suppléant, rôle particulier du président, rôle du directeur...
- Soutien des usagers élus
- Outils pour remplir son rôle d' élu : outils pour recueillir l'avis des autres personnes, faire un ordre du jour...
- La prise de parole en public
- La concertation : travailler à plusieurs pour faire avancer des projets, résoudre les conflits qui peuvent apparaître
- Rendre compte de son action : les comptes -rendus...

### MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis en facile à lire et à comprendre
- Exercices pratiques

### ÉVALUATION

- Questionnaire en amont
- Exercices et supports d'autoévaluation des acquisitions
- Questionnaire de satisfaction (à chaud et à froid)

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**Formation organisée en intra ou inter sur demande**

**Lieu de la formation :** à définir

**Durée :**  
2 jours (12 heures)

**Nombre de participants :**  
10 personnes maximum

**Intervenant :**  
Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

**Personnes concernées :**  
Personnes élues ou candidates au CVS de leur établissement

**Coût de la formation :**  
**En intra :** 1 200 € par jour, soit 2 400 €  
**En inter :**

- Contribuant volontaire : 170 € par jour et par personne, soit 240€ par personne
- Non contribuant volontaire : 230 € par jour et par personne, soit 460 € par personne

